

mouvoir la recherche-développement et d'aider les petites entreprises.

### **Qu'en est-il pour vous?**

Si vous êtes un investisseur ou un fabricant canadien, l'Accord garantira votre accès au marché américain et vous protégera face aux pratiques déloyales de vos concurrents aux États-Unis. Vous pourrez soumettre les affaires de dumping et de droits compensatoires à un groupe impartial, ce qui évitera les décisions unilatérales et partiales.

- Le mécanisme de règlement des différends aura un effet dissuasif, éliminera les poursuites injustifiées et réduira le nombre de plaintes.
- L'Accord prévoit des délais précis pour le règlement des différends afin que le problème soit traité rapidement. En outre, ce mécanisme remplacera la procédure de dernier recours aux tribunaux américains.

## **AGRICULTURE**

### **Ce que nous avons obtenu**

- Les droits de douane seront éliminés sur une période de 10 ans.
- L'Accord soustrait le Canada aux lois américaines sur les importations de viande de boeuf et de veau.
- L'Accord empêchera les Américains de subventionner leurs exportations de produits agricoles au Canada.
- Les États-Unis ne pourront invoquer les règlements techniques ou utiliser des obstacles déguisés au commerce.

### **Ce que nous avons conservé**

- Durant les 20 prochaines années, le Canada pourra rétablir provisoirement ses droits de douane sur les fruits et légumes frais pour contrer la concurrence américaine.
- Nous avons conservé nos offices de commercialisation des produits agricoles et nous pouvons en créer d'autres.

### **Qu'en est-il pour vous?**

- À l'heure actuelle, les Canadiens exportent chaque année aux États-Unis pour près de 4 milliards de dollars de viandes, de bétail, de céréales, d'oléagi-